

Lettre d'André Dumont, représentant en mission dans les départements de la Somme et de l'Oise, qui écrit à la Convention qu'il poursuit avec vigueur tous les traîtres, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

André Dumont

Citer ce document / Cite this document :

Dumont André. Lettre d'André Dumont, représentant en mission dans les départements de la Somme et de l'Oise, qui écrit à la Convention qu'il poursuit avec vigueur tous les traîtres, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 161-162;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29043_t1_0161_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

probité à l'ordre de tous les jours, selon les propres expressions du Comité de salut public.

Une nouvelle victoire vient d'être remportée par le Peuple français dans la découverte de la grande conspiration des Hébert, Vincent, Ronsin et autre scélérats dont le glaive des loix a fait justice. Elle assure pour jamais notre liberté, et prouve invinciblement aux despotes coalisés, que les Français punissent également les partisans de toutes les tyrannies, sous quelque forme qu'ils veuillent établir leur système impie.

Ils n'étaient pas les seuls qui en voulaient à votre liberté, ces monstres qui, sous la masque du plus ardent patriotisme, voulaient livrer vos frères de Paris aux fers des assassins, pour vous conduire plus sûrement sous le joug odieux d'un nouveau despote. Déjà des hommes pervers, qui s'étaient associés à leur parti, mettaient tout en œuvre dans plusieurs départemens, pour énerver le courage du peuple, et, à force d'oppression, lui faire désirer un libérateur qui eut bientôt été son tyran. Calomnier le Peuple en masse, avilir toutes les Autorités constituées, la Convention nationale elle-même dans ses membres envoyés dans les départemens; enchaîner la liberté des opinions dans les Sociétés populaires; établir entre elles des *Commissariats fédératifs*; mettre à l'ordre du jour la terreur qui n'est prospère qu'à ceux qui comptent pour rien le respect qui est dû aux propriétés; lier entr'eux un plan profond d'intrigues, dont le but était de paralyser l'action du Gouvernement révolutionnaire, d'aliéner l'esprit des paisibles habitans des campagnes, contre leurs frères que le commerce et les arts réunissent dans les cités...

Tels sont, citoyens, les moyens perfides employés depuis quelque temps par ces faux patriotes, plus dangereux que les aristocrates et les modérés, parce qu'ayant pour eux le masque de la vertu. On était moins tenté de les soupçonner, on servait même leurs desseins perfides, en déclarant une guerre implacable à l'aristocratie, au modérantisme et à tous les vrais ennemis de la chose publique.

Citoyens des Ardennes, trop longtemps victimes de l'oppression, trop longtemps confondus, par des vils déclamateurs, avec les ennemis de la Patrie, que vous savez si bien combattre, ne venez-vous pas vous-mêmes d'en faire la funeste expérience? Quelle cause a pu faire cesser entre vous ces relations commerciales qui alimentaient les cités de ce département, et vous procuraient en échange le produit des arts et de l'industrie qui les rendaient naguère si florissantes?

Je le sais, Citoyens, l'arme effrayante du pouvoir arbitraire confiée à des mains étrangères, vous a fait souvent frémir à leur approche. Accoutumés à être régis par les lois dont vous aviez confié le soin de vous instruire à des magistrats dignes de votre confiance, vous n'avez pu vous accoutumer aux ordres qu'un despotisme étranger dictait depuis quelque temps dans vos murs. La confusion des pouvoirs civils et militaires, de la force qui commande avec celle qui exécute, vous faisait préférer le silence des paisibles retraites des champs, aux relations bruyantes des Cités couvertes du crêpe lugubre d'une terreur que ne dirigeait pas la justice...

Eh bien! Citoyens des Ardennes, vous que la bravoure unit dans les combats, que l'amour de la Patrie distingua toujours, dont l'industrie est plus que jamais précieuse à la République, puisqu'elle a pour objet d'armer et vêtir nos braves défenseurs; sachez qu'ils ne sont plus en possession de vous diviser ces étrangers qui avaient juré votre perte. Un coup de vent, parti de la Montagne, a suffi pour briser ces cèdres orgueilleux, l'arbitraire est banni de vos contrées; la justice et la probité y sont à l'ordre du jour.

Hâtez-vous donc de jouir des bienfaits du Gouvernement révolutionnaire; accourez dans vos antiques cités; venez comme autrefois approvisionner leurs marchés, et rétablir entr'eux et vous ces relations commerciales qui vivifient les contrées les plus fertiles. Les magistrats du Peuple vous garantissent le respect qui est dû à vos propriétés, et vos frères des Cités vous prouveront dans toutes les occasions qu'on a pu les calomnier, mais qu'ils ne cesseront jamais de vous traiter en frères.

Sedan, 12 germinal l'an 2^e de l'ère républicaine.

Le Représentant du peuple dans le département des Ardennes,

Roux.

Nota. — La présente adresse sera lue et affichée dans toutes les communes de ce département, sous la responsabilité des agents desdites communes, qui en informeront l'Agent national de leur district (1).

3

André Dumont, représentant du peuple dans les départemens de la Somme et de l'Oise, écrit qu'il poursuit avec vigueur tous les traîtres, et qu'on a appris la mort des chefs des conjurés, avec la plus grande joie (2).

[*Chaumont, 13 germ. II*] (3).

« Citoyens collègues,

La mort des chefs des conjurés fut apprise partout avec la plus grande joie; on étoit seulement étonné de voir l'aristocratie sembler vouloir relever sa tête hideuse; peu après je reconnus que le motif de satisfaction des ennemis de la République étoit l'espoir d'appliquer à tous les vrais républicains l'horreur de la conjuration des traîtres Hébert, Vincent, etc., etc., alors je résolus de déjouer encore cette nouvelle manœuvre et je parcourus de suite les districts de Breteuil, Beauvais et Chaumont. Partout, je trouvais la preuve de l'existence du complot et partout après avoir ouvert les yeux des citoyens, je les trouvais amis de la Révolution. Après avoir parlé au peuple je reçus son serment de poursuivre les intrigants. Le langage de la vérité, celui de la justice et des vertus sont goûtés par tous les Français; com-

(1) Imprimé à Sedan, chez Ch. Morin.

(2) P.V., XXXV, 1. J. Perlet, n° 561; C. Eg., n° 596, p. 43; Batave, n° 416; J. Sablier, n° 1240.

(3) AF^{II} 163, pl. 1335, p. 3. B^{II}, 16 germ.; *Débats*, n° 564, p. 287. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...* XII, 354.

me c'est sur ces vertus que s'est fondée la République, rien ne pourra l'ébranler. La nouvelle faction qui vient d'être encore déjouée, jette un plus grand jour sur les événements, et ces découvertes m'inspirent l'horreur du crime pour de plus en plus chérir une révolution protectrice de vertus.

A Breteuil un officier destitué avait cherché à diviser les républicains; au milieu du peuple, je l'ai convaincu, et il fut arrêté aux cris de Vive la Convention; périsse les traîtres! ne nous divisons jamais, n'écoutons que la voix de nos représentants et quand la Convention le dira levons-nous en masse pour écraser les ennemis de la Patrie.

A Beauvais où avaient résidé les scélérats Mazuel et Leclerc, l'intrigue voulut perdre les plus chauds patriotes; j'ai bien harangué le peuple et après avoir dévoilé les projets des conjurés et rallié les bons citoyens, tous à l'envie se jetèrent dans les bras les uns des autres et se jurèrent d'étouffer toute passion, d'être toujours des frères et des amis, c'est ainsi que les efforts de la malveillance ont encore donné un nouveau degré à l'élan révolutionnaire, cette réunion fraternelle fut à l'instant terminée par une fête civique.

Je vais continuer ma tournée républicaine et tourner contre elle-même les armes de l'aristocratie. Le peuple, après avoir renversé les autels du fanatisme et les avoir remplacés par la pratique des vertus, résultat de la vérité et de la Raison, chérit en ce moment le gouvernement républicain, autant qu'il déteste les rois et leurs vils satellites.

Mort à tous les intriguants.»

DUMONT.

4

A. Crassous, représentant du peuple dans les départements de Seine-et-Oise et Paris, écrit qu'un petit fil de la conspiration s'est manifesté dans le district d'Etampes, qu'il a donné des ordres pour faire arrêter les coupables, et que le district d'Etampes a pris des mesures fermes et vigoureuses contre les malveillants (1).

[Versailles, 13 germ. II] (2).

Un petit fil de la conspiration s'est manifesté, Citoyens collègues, dans le district d'Etampes; quatre communes limitrophes du département de Seine-et-Marne renfermoient des malveillants qui malgré la renonciation au culte affectaient d'en entretenir le souvenir en chantant au lutrin; quelque temps, on a pu croire que c'était le fruit de l'erreur et qu'elle disparaîtrait devant l'instruction, mais le culte n'était qu'un prétexte. Des rassemblements ont eu lieu, il y a eu des menaces, des voies de fait, le maire de la commune de Moigny a couru les risques de la vie; aussitôt que j'ai été instruit, j'ai donné des ordres pour faire arrêter les coupables, le district d'Etampes a pris en même temps des

mesures fermes et vigoureuses; la gendarmerie et la garde nationale d'Etampes ont mis le plus grand zèle, et les instigateurs des troubles ont été saisis; dans le nombre il s'est trouvé un curé qui ne faisait plus de fonctions, mais qui les faisait faire par ses affidés; le moment était favorable, ils s'étaient fait connaître et n'avaient pas encore pu étendre le mal, ils vont être mis en jugement, et il n'y aura eu un moment d'inquiétude que pour mieux éclairer les citoyens des campagnes sur les êtres perfides qui travaillent à en faire les instruments de leur scélératesse. S. et F.»

A. CRASSOUS.

5

Bô, représentant du peuple, écrit et donne des détails sur les mouvements contre-révolutionnaires qui ont eu lieu dans les départements du Cantal et du Lot (1).

[Figeac, 9 germ. II] (2).

« Citoyens mes collègues,

Je vous ai instruit par ma lettre du 4 courant des mouvements contre-révolutionnaires qui ont eu lieu dans le canton des Fonts, district de Figeac. Je dois vous annoncer aujourd'hui que je me suis porté dans ce canton le 7 avec une force armée de mille sans-culottes et de l'artillerie; je n'ai trouvé ni rassemblement, ni résistance; la terreur avoit précédé le détachement; des mesures aussi sévères que sages ont arrêté les progrès d'un mouvement fanatique combiné, qui d'après les renseignements que j'ai devers moi, devoit se répéter sur plusieurs points des départements voisins au même moment où une conspiration devoit éclater à Paris. Plusieurs chefs de cet attroupement séditieux sont arrêtés: ceux qui ont fait feu sur moi, ont fui, mais je suis à leur poursuite; le tribunal criminel se rend sur les lieux pour faire un exemple éclatant qui servira d'avis salutaire aux communes fanatisées. Il n'est pas une autorité constituée du département du Cantal et du Lot qui ne se soit empressée de m'exprimer d'une manière bien constante son indignation sur l'attentat commis envers la représentation nationale, et qui ne soit prête à se lever en masse. Il me seroit aisé d'avoir dans huit jours, 50 000 hommes sous les armes; heureusement j'espère que leur volonté bien prononcée suffira pour arrêter les malveillants, et elle doit vous tranquilliser sur l'esprit public qui ne permettra pas que la Révolution recule et que le mouvement honteux du fanatisme renverse le temple majestueux de la Raison. Cependant tant qu'il y aura un prêtre sur le sol de la République, la liberté n'aura pas un triomphe complet: ôtez l'idole devant les yeux du peuple si vous voulez lui ôter le désir de relever son autel.

J'envoie au Comité de salut public le procès-verbal de mes opérations militaires qui sont

(1) P.V., XXXV, 2. Batave, n° 416; J. Perlet, n° 561.

(2) AF^{II} 177, pl. 1451, p. 39; B^{II}, 16 germ.; M.U., XXXVIII, 284; Audit. nat., n° 560. Mention dans AULARD, Recueil des Actes..., XII, 273. On y trouvera, à la p. 272, la lettre qu'il adresse à la même date au C. de S. P. sur le même sujet.

(1) P.V., XXXV, 2. Batave, n° 415; J. Perlet, n° 561; J. Sablier, n° 1240; Mess. soir, n° 596.

(2) AF^{II} 163, pl. 1335, p. 23. B^{II}, 16 germ.; M.U., XXXVIII, 284; Débats, n° 565, p. 301. Reproduit dans AULARD, Recueil des Actes..., XII, 391.